

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES APPALACHES**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-JULIEN**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

Aux personnes et organismes intéressés,

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

1. Le règlement numéro 325, amendant le règlement numéro 245 relatif à l'émission des permis et des certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction est entré en vigueur le 30 septembre 2011 suite à l'émission du certificat de conformité émis par la secrétaire trésorière de la M.R.C. des Appalaches.
2. Une copie du règlement numéro 325 est disponible pour consultation au bureau du soussigné, 787, Chemin de Saint-Julien, municipalité de Saint-Julien, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 14 heures 30.

Donné à la municipalité de Saint-Julien, ce 30 septembre 2011.

Réjean Gouin  
Directeur général, secrétaire-trésorier